# Dossier de demande de subvention 2026: Quels documents

## Délais et procédure

Afin de garantir un traitement optimal de votre demande compte tenu du nombre important de dossiers à traiter par les services municipaux et de nos procédures internes, la présente demande dûment remplie et accompagnée des pièces justificatives est à déposer en Mairie, auprès du Cabinet du Maire :

impérativement avant le 31 janvier 2026

<u>ATTENTION : Tout dossier remis en retard ou incomplet à la date du 31 janvier 2026</u> <u>sera examiné dans la limite des crédits budgétaires résiduels.</u>

### **Constitution du dossier**

Les documents suivants doivent être établis en <u>UN SEUL EXEMPLAIRE</u> :

| POUR UNE PREMIERE DEMANDE   |
|---|
| Le CERFA n°12156*06, c'est-à-dire le dossier imprimé et signé par le représentant légal ou par toute personne ayant délégation de signature   |
| L'annexe FINANCIERE à remplir et signer dans tous les cas (quel que soit le demandeur)  |
| L'annexe spécifique SPORT dûment complétée et signée (pour les associations sportives uniquement)   |
| Si le présent dossier n'est pas signé par le présentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire   |
| Le N° RNA (n° préfecture d'inscription au registre national) et le(s) Récépissé(s) remis par la préfecture de déclaration de votre association  |
| L'extrait(s) du J.O attestant de la déclaration de votre association (création et dernière modification)  |
| Les statuts signés de votre association par le Président ou un autre membre   |
| La fiche INSEE avec N° de SIRET au jour de la demande de subvention<br>Voir site internet : avis-situation-sirene.insee.fr  |
| L'attestation de la police d'assurance en responsabilité civile de votre association  |
| Les comptes approuvés du dernier exercice clos <u>signés par le Président</u> , établis par votre cabinet comptable ou par vos soins, comportant <u>le détail des subventions obtenues par financeur</u>  |
| Le procès-verbal de la dernière réunion de l'Assemblée Générale   |
| La liste des membres du Conseil d'Administration, en précisant la liste des membres du Bureau   |
| Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions                             |
| Un relevé d'identité bancaire ou postal portant une adresse correspondant à celle du SIRET et sur lequel figure le N° de compte bancaire international ainsi que l'identifiant international de la banque |
|   |

# Dossier de demande de subvention 2026: Quels documents

### Délais et procédure

Afin de garantir un traitement optimal de votre demande compte tenu du nombre important de dossiers à traiter par les services municipaux et de nos procédures internes, la présente demande dûment remplie et accompagnée des pièces justificatives est à déposer en Mairie, auprès du Cabinet du Maire :

impérativement avant le 31 janvier 2026

<u>ATTENTION</u>: Tout dossier remis en retard ou incomplet à la date du 31 janvier 2026 <u>sera examiné dans la limite des crédits budgétaires résiduels.</u>

### Constitution du dossier

Les documents suivants doivent être établis en <u>UN SEUL EXEMPLAIRE</u> :

| POUR UN RENOUVELLEMENT  |
|---|
| Le CERFA n°12156*06, c'est-à-dire le dossier imprimé et signé par le représentant légal ou par toute personne ayant délégation de signature   |
| L'annexe FINANCIERE à remplir et signer dans tous les cas (quel que soit le demandeur)  |
| L'annexe spécifique SPORT dûment complétée et signée (pour les associations sportives uniquement)   |
| Si le présent dossier n'est pas signé par le présentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire   |
| L'attestation de la police d'assurance en responsabilité civile de votre association  |
| Les comptes approuvés du dernier exercice clos <u>signés par le Président</u> , établis par votre cabinet comptable ou par vos soins, comportant <u>le détail des subventions obtenues par financeur</u>  |
| Le procès-verbal de la dernière réunion de l'Assemblée Générale   |
| Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions   |
| Le formulaire dûment complété de Compte Rendu Financier <i>(cerfa N°15059*02 disponible sur le site internet de la Ville)</i> pour les subventions accordées par la Ville de Six-Fours d'un montant supérieur à 1.500 € au titre du dernier exercice clos |
| Un rapport de synthèse succinct sur les activités ou actions menées en 2025 accompagné des précisions sur l'emploi de toute subvention accordée par la Ville de Six-Fours, quel qu'en soit le montant   |
| Un relevé d'identité bancaire ou postal <b>s'il a changé</b> , portant une adresse correspondant à celle du SIRET et sur lequel figure le N° de compte bancaire international ainsi que l'identifiant international de la banque                          |
| Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés   |
| La liste des membres du Conseil d'Administration <b>si elle a été modifiée</b> , en précisant la liste des membres du Bureau  |